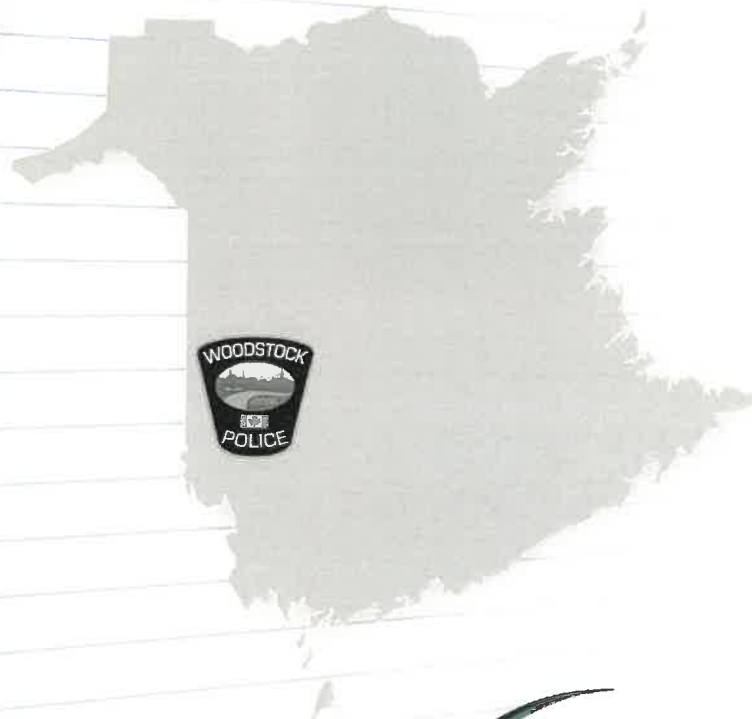


Rapport sur l'examen de l'assurance de la qualité – 2017

Normes de police et gestion des contrats
Sécurité publique



La force policière de Woodstock

Aperçu

En vertu de l'alinéa 1.1(2) c) de la *Loi sur la police* du Nouveau-Brunswick, le ministre de la Sécurité publique (MSP) peut établir un système d'inspection et de revue des corps de police. Les *Normes de police du Nouveau-Brunswick* sont publiées à titre de directives ministérielles, conformément au paragraphe 1.1(3) de la *Loi sur la police*. Elles établissent, dans la section ORG 5, le programme d'assurance de la qualité des services de police, avec le programme actuel d'assurance de la qualité en place depuis 2013. Les conseillers en matière de services de police, Jennifer Smith et Rick Votour de la Direction des normes de police et de la gestion des contrats (Direction) du ministère de la Sécurité publique (MSP), voient au système d'inspection et d'examen des forces policières.

Bien que le programme d'assurance de la qualité suit un processus cyclique, il est suffisamment souple pour donner suite à toute activité à risque nouvellement cernée à laquelle se trouveraient confrontés les services de police municipaux. Le programme examine les faits et les réalités avec lesquels doivent composer les organismes d'application de la loi d'aujourd'hui, en vue de déterminer les lacunes et les pratiques exemplaires.

Objectif

L'examen de l'assurance de la qualité a pour but d'évaluer, au nom du ministre, le caractère adéquat et l'efficacité des services de police fournis par la force policière au moyen d'examen à base de risques communs aux services de police.

Le rapport vise à résumer les données recueillies auprès de la force policière, à analyser les résultats, à cerner les lacunes, et à présenter à la directrice de la Direction des normes de police et de la gestion des contrats toutes recommandations ou observations qui pourraient améliorer l'efficacité du service de police.

Contexte

Le programme d'assurance de la qualité (AQ) évolue selon un cycle annuel, débutant à l'automne lorsque la directrice des normes de police et de la gestion des contrats annonce à l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick (ACPNB) les activités à risques obligatoires. Pour 2017, la Direction a annoncé les activités à risques suivantes :

- Enquêtes sur les crimes sexuels;
- Classement DUC (intégrité des données); et
- Police communautaire.

En collaboration avec l'équipe d'examen de la Direction, les membres de la force policière mènent à l'automne un exercice d'activités à risques qui comprend l'examen des priorités provinciales et la détermination des risques propres à la force policière pour lesquels elle serait avantageuse d'examiner.

En janvier, les forces policières entreprennent leurs examens en utilisant des guides d'examen soient créés par l'équipe d'examen de la Direction ou élaborés par la force policière. Elles peuvent également employer toute autre technique d'examen jugé appropriée. Tous les documents sont soumis à l'équipe d'examen de la Direction.

Au printemps de 2018, l'équipe d'examen de la Direction a mené un exercice interne relatif aux risques pour déterminer si toute force policière ferait l'objet d'une visite sur place.

Le présent rapport offre un aperçu du rendement du programme d'AQ de la force policière pour le cycle de 2017 afin d'assurer que la gestion d'activités à risques sélectionnées soit conforme aux *Normes de police du Nouveau-Brunswick*, aux guides opérationnel et administratif des forces policières municipales et régionales (le manuel des opérations et le manuel d'administration, respectivement), ainsi qu'aux exigences juridiques. L'équipe d'examen de la Direction surveille les recommandations jusqu'à la réalisation de ces dernières.

Les activités examinées sont résumées dans le présent rapport (voir le tableau 2), et comporte un classement fondé sur le barème suivant (tableau 1) :

Classement	Description
Besoin d'amélioration (BA)	Les pratiques et les mesures de contrôle ne sont pas adéquates pour assurer l'atteinte efficace des objectifs dans le cadre de cette activité.
Conforme aux attentes (CA)	La gestion de l'activité satisfait aux exigences provinciales actuelles en matière de maintien de l'ordre. Toute lacune ou possibilité d'amélioration notée est mineure et n'a pas d'incidence sur la capacité d'atteinte des objectifs.

Conclusions		
TABLEAU 2 - Résumé des conclusions		
Examen par la force policière		
BA	CA	Commentaires
Crimes sexuels		
		Tous les dossiers d'enquêtes sur les crimes sexuels déclarés en 2017 ont été examinés. Même si les enquêtes de base et la réponse de la police à ces types d'incidents est complètement satisfaisante. Des petites étapes devront quand même être faites dans le but d'un effort continue de l'amélioration de la sensibilisation des enquêteurs des effets traumatiques sur la victime. <i>Voir recommandations #1 and #2</i>
Classement DUC (intégrité des données)		
		Le coordinateur du système de gestion des dossiers et l'authentificateur des dossier au CCSJ est un employé civil expérimenté. La FPW applique une grande priorité sur le classement DUC et l'intégrité des données. Le guide d'examen de la Direction conclue que nous pouvons se fier à l'exactitude de leurs statistiques sur la criminalité. La FPW bénéficierait d'une formation polyvalente des employés civiles ainsi que des membres réguliers.

	<p>Voir recommandations #3, #4 et #5 Voir observations #1 et #2</p>
Police Communautaire	
	<p>La FPW est une petite force policière et tous les employés ont un rôle à jouer dans la livraison d'un service de police communautaire. La prochaine étape logique de la FPW est de mettre l'accent sur l'analyse et l'évaluation de leurs programmes actuels. Présentement, la FPW livre un service de niveau transitionnelle mais elle met l'accent dans l'amélioration de leur service à un niveau contemporain. Les normes de police du Nouveau-Brunswick demandent un niveau contemporain.</p> <p>Voir recommandations #6 et #7 Voir observations #3 et #4</p>
VPI	
	<p>Une évaluation de risques EORVFO a été complétée sur tous les dossiers reliés à un incident de violence entre partenaires intimes de 2017. La FPW a un coordinateur responsable de la surveillance et de la gestion des statistiques et des tendances. Depuis les derniers trois ans, la FPW a fait des gains significatifs dans leurs enquêtes et leurs documentations des appels de service VPI. Il y a place à l'amélioration d'une rétroaction plus consistante de la part du superviseur durant les enquêtes pour s'assurer que les attentes sont bien comprises par tous les enquêteurs.</p> <p>Voir recommandation #8 Voir observation #5</p>
Poursuites	
	<p>De tous les incidents de poursuites déclarées dans le rapport P100, aucuns incidents impliquaient des dommages de propriété ou de personnel. La moyenne de vitesse était basse et la moyenne de distance parcourue était courte. Une place à l'amélioration est au niveau d'une campagne d'éducation pour le publique et une réduction des instances de poursuites est reliées à une infraction de la loi sur les véhicules à moteur.</p> <p>Voir recommandations #9 et #10 Voir observations #6 et #7</p>

Conclusions de l'auto-examen de la FPW

Crimes sexuels

Objectif :

Faire en sorte que les procédures d'enquête appropriées et des protocoles établis soient suivis et consignés, et que des accusations appropriées soient déposées dans les cas de crimes sexuels.

Conclusions :

L'examen des dossiers sur les crimes sexuels de 2017 fut complété par le Chef adjoint en utilisant le guide et la grille d'examen de la Direction. Dans les dossiers examinés, les enquêteurs ont obtenu la déclaration de la victime. La FPW s'assure que les références aux services aux victimes sont faites, que les victimes sont tenues au courant des progrès de l'enquête et que les suspects sont informés lorsque la situation l'exige.

Les enquêtes sur les crimes sexuels sont complexes et dans tous les cas les enquêteurs de la FPW ont obtenu, ou tenté d'obtenir une déclaration de la victime. Les victimes doivent être tenues au courant de toutes conditions de mise en liberté de l'accusé par contre cette pratique n'est pas appliquée systématiquement dans tous les dossiers applicables. La FPW

doit aussi améliorer le processus de soumission des SALVAC en respectant les exigences qu'un livret SALVAC sur les incidents d'agression sexuelle signalés soit soumis à l'intérieur de 30 jours du début de l'enquête.

Tous les dossier soumis par la FPW pour fin de révision par la couronne, ont été approuvés pour fin d'accusation.

En mai 2018, la FPW a organisé une formation de 3 jours sur « l'approche tenant compte des traumatismes face à la réponse policière des victimes d'agression sexuelle ». Cette formation fut tenue à Woodstock et plusieurs agences ont pu y assister y compris des représentants des forces policières municipales et régionales, de l'équipe des normes de police et gestion des contrats, et du bureau du procureur. Cette formation spécialisée fut livrée par des experts en ce sujet du Centre d'aide en cas d'agression sexuelle de Fredericton. La formation misait sur l'acquisition de compétences et de techniques d'enquêtes des candidats présents et de mieux comprendre les effets traumatiques des victimes d'agression sexuelle.

Recommandation #1:

Le chef ou son remplaçant s'assurera que tous les dossiers d'enquête sur les crimes sexuels sont révisés par un autre superviseur pour s'assurer que tous les aspects de l'enquête ont été épuisés et complétés.

Recommandation #2:

Le chef ou son remplaçant prendra les mesures nécessaires afin d'assurer que tous les enquêteurs reçoivent, dans un délai rapproché, une formation sur les enquêtes d'agressions sexuelles centrée sur la compréhension des effets traumatiques sur les victimes de tels agressions.

Classement DUC (Intégrité des données)

Objectif :

Faire en sorte que les données entrées dans le système de gestion des dossiers (SGD) soient complètes, uniformes et exactes, et qu'il n'y ait pas de duplications, tout en respectant les politiques, les mesures législatives et le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) à Statistique Canada.

Conclusion:

Un expert dans le classement DUC, le coordinateur de la gestion des dossiers de la FPW, a complété l'examen de cette activité. L'examineur a utilisé le nouveau guide développé par la Direction pour évaluer la régularité et l'intégrité des données DUC.

Un appel de service demande la création d'un incident générale (IG) lorsque l'appel de service sollicite des étapes ou des renseignements additionnels pour l'enquête avant que l'affaire soit conclue. Le IG peut se caractériser comme étant inactif, par mise en accusation, sans mise en accusation ou non-fondé. Les IG tels que les appels de service qui sont classés dans la catégorie d'assistance, comme aider le public général, aider les autres agences, les alarmes et les appels 911 raccrochés ne sont pas requis d'être rapportés au DUC.

La FPW maintient un document sur la gestion du flux de travail qui n'est pas lié ni attaché au manuel d'opération de la FPW. Il devient de la responsabilité du coordinateur du système de gestion des dossiers de la FPW à valider les informations et d'agir à titre de liaison avec le Centre Canadien de la Statistique Juridique (CCSJ). Il est important de noter qu'aucun mécanisme de transfert d'apprentissage n'a été mis-sur-pied à présent afin de répondre aux risques liés à la planification successorale et aux périodes d'absence d'employés tels que les congés de vacances, de formation ou de maladie. Des valideurs civils sont considérés une bonne pratique puisqu'ils sont bien formés, sont expérimentés et consistants dans l'application des règles du DUC.

La FPW fournit de la formation individuelle aux nouvelles recrues et enquêteurs sur leur système de gestion des dossiers et le DUC. Puisque l'agence de police est petite, il est facile de garder les agents de police avisés des mises-à-jour du système de gestion des dossiers. Il y a un besoin de développer et d'implanter un programme de formation plus formel pour les enquêteurs et les superviseurs du service de police ainsi que pour le personnel de support administratif. En avril 2018, deux employés de la FPW ont participé à une session DUC facilitée par Statistiques Canada.

Le système de gestion des dossiers à un système-intégré de pages « de renseignements » qui sont conçues pour pousser les enquêteurs à collectionner et enregistrer les détails pertinents d'une enquête. Sept des pages de renseignements sont présentement utilisées par l'agence de police. Les autres pages de renseignements sont disponibles mais ne sont pas obligatoires ou ne sont pas applicables dans la plupart des appels de services de la FPW. La tabulation en ligne de la mise au point du CCSJ n'est pas toujours cochée par les enquêteurs lorsqu'un IG est créé. Ceci crée du travail additionnel pour le valideur de la FPW. Le valideur exécute des rapports mensuels de validations et réagit aux rapports de vérification et d'imputation envoyés par le CCSJ.

Le classement DUC et l'intégrité des données de la FPW sont conformes aux normes de police, aux politiques, aux lois et aux exigences tels que décrites dans le manuel sur une base d'incident du programme de déclaration DUC. Un petit nombre de recommandations et de corrections ont été mises à l'avant afin d'augmenter l'efficacité et combler les lacunes.

Recommandation #3:

Le chef ou son remplaçant s'assurera que le document sur la gestion du flux de travail est adopté comme politique opérationnelle.

Recommandation #4:

Le chef ou son remplaçant organisera un mécanisme administratif de transfert d'apprentissage du DUC et du système de gestion des dossiers afin de mettre en place une planification successorale pour le futur.

Recommandation #5:

Le chef ou son remplaçant s'assurera qu'un programme de formation du système de gestion des dossiers et du DUC est développé ou adopté pour les enquêteurs et les superviseurs.

Observation #1:

Dans les mois à venir il y aura une nouvelle législation sur la légalisation de la marijuana et

de nouvelles lois gouvernant la conduite avec facultés affaiblies. Le chef pourrait inclure un membre du personnel civil dans toute formation ou tout changement aux politiques pouvant avoir un impact sur la collecte de statistiques sur le système de gestion des dossiers de la FPW.

Observation #2:

La FPW utilise des pages de renseignements contenues dans le système de gestion des dossiers mais elles ne sont pas utilisées de façon régulière par tous les enquêteurs. Il pourrait être bénéfique que la FPW entame une revue de leur politique opérationnelle afin de spécifier quelles pages de renseignements doivent être complétées par les enquêteurs de façon obligatoire.

Police communautaire

Objectif :

Faire en sorte que la force policière réponde aux besoins de la collectivité en fonction des principes de partenariats, de propriété et de résolution de problèmes tout en mettant l'accent sur une prestation de service de qualité. La force policière s'assurera de maintenir un dialogue continu en collaborant avec d'autres organisations afin de rester proactive, et s'efforcera d'établir un modèle de police communautaire contemporain qui est souple, réactif et axé sur les faits.

Conclusion:

Un superviseur expérimenté des services de police a réalisé l'auto-examen en utilisant les guides d'examen de la Direction. La FPW est une petite agence de services de police et n'a donc pas suffisamment de ressource pour appointer un agent de police dédié à temps plein à titre de coordonnateur des services de police communautaire. Il est donc attendu que chaque employé du service assure une responsabilité et agit dans le meilleur des intérêts des clients et de la communauté. Considérant que le chef a une équipe talentueuse, dédiée et très impliquée dans la communauté, le chef pourrait identifier un champion des services communautaires.

L'agence des services de police est guidée par une politique provinciale opérationnelle ainsi qu'une directive communautaire interne. Présentement, la FPW est impliquée dans six groupes communautaires tels que le programme de déjudiciarisation des adolescents, Échec aux crimes, P.A.R.T.Y., Santé mentale du N.-B., les services de protection de la ville de Woodstock et de Woodstock Caring Communities Committee. Ce dernier avance des initiatives conçues pour adresser les problèmes de violence entre partenaires intimes. Ce groupe d'intervenants s'attaque aux causes actuelles dans le but de faire un impact sur les dommages ressentis dans les communautés causé par les facteurs criminels tels que la santé mentale, logements, emplois, littéracie et dépendances.

La FPW utilise les médias sociaux de façon active afin de partager de l'information avec le public. Une participation annuelle dans des événements comme le « Take Back the Night » ainsi que des interactions régulières avec les écoles locales est une priorité pour les agents de la FPW. Afin d'adresser les crimes organisés de la région, la FPW a un agent des services de police détaché à temps plein à l'unité de la réduction de la criminalité en partenaire avec

la GRC. Des plans de sécurité scolaire sont aussi en place mais bénéficierait d'une mise-à-jour.

Même s'il n'y a pas eu de sondage communautaire récent au niveau de leur service de police et de questions sur la criminalité, la FPW s'implique continuellement avec leur élus municipaux et les autres fournisseurs de services communautaires tels que les services d'ambulance et de pompiers.

La FPW offre des services de police communautaire de niveau 2 « transitionnel » et avance l'organisation vers la direction de niveau 3 « contemporain ». La FPW a soumis leur rapport annuel au Ministre.

Recommandation #6:

Le chef appointera un agent de police la responsabilité de coordinateur de services de police communautaire et ce au-delà de ses responsabilités régulières.

Recommandation #7:

Le chef ou son remplaçant fera la mise-à-jour des plans de sécurité scolaire.

Observation #3:

La politique actuelle sur les services de police communautaire de la FPW est datée et pourrait être révisée afin de fournir des attentes plus claires sur les employés de la FPW.

Observation #4:

Même s'il est évident qu'il y a une pratique régulière de consultation communautaire, il serait peut-être important pour le chef de considérer établir une tribune de consultation avec la communauté afin d'étendre le nombre d'habitants fournissant leurs idées et rétroactions sur la sécurité communautaire. Ceci pourrait être combiné avec un sondage communautaire.

Violence entre partenaires intimes (VPI)

Objectif :

Faire en sorte que des procédures d'enquête adéquates et des protocoles établis soient suivis et notés, et lorsqu'appropriés des accusations dans les cas de violence entre partenaires intimes (VPI) soient déposées.

Conclusion:

L'auto-examen fut complété par le coordinateur de la VPI de la FPW en utilisant le guide d'examen et les grilles de la Direction.

Il y a une signalisation des dossiers VPI dans le système de gestion des dossiers ce qui est une amélioration visible depuis les dernières revues. Le coordinateur de la VPI examine tous les dossiers relatifs au VPI pour assurer la qualité et la conformité aux protocoles provinciaux établis.

Les dossiers dans le système de gestion sont bien détaillés et les enquêteurs documentent la

présence d'un enfant aux appels de service de police reliés aux disputes entre adultes. Les références au ministère du Développement social se font lorsqu'appropriées et sont documentées au dossier. Les incidents impliquant des blessures sont rares. Il est aussi important de souligner que les enquêteurs identifient clairement les raisons de l'arrestation et la non-arrestation des personnes suspectent d'avoir commis une infraction criminelle. Des déclarations aux victimes, aux suspects et aux témoins sont présent, et les déclarations KGB sont de pratiques régulières.

Le livret SALVAC fut complété dans tous les cas où les dossiers VPI répondaient aux critères SALVAC. Il fut remarqué que 70% des cas VPI sont signalés aux Services aux victimes. Les victimes sont généralement avisées et informées du déroulement de l'enquête. Environ 31% des dossiers fut présentés au bureau de la Couronne pour autorisation avant la mise en accusation et dans les trois quarts de ses dossiers les accusations ont été approuvées.

L'examineur de cette activité a noté que la plupart des dossiers ont été enquêtés à fond et que les conclusions ont été bien documentées mais qu'il reste quand même de la place à l'amélioration surtout dans la rigidité des points liés à l'enquête qui pourrait inclure des commentaires sur la disponibilité des armes du suspect ainsi que les appels de service antérieurs provenant du même endroit.

Recommandation #8:

Le chef ou son remplaçant s'assurera que les deux superviseurs caporaux et le coordinateur de la VPI travaillent ensemble dans l'établissement d'une pratique uniforme et consistante avec les enquêteurs répondants aux appels de service et soumettant des dossiers opérationnels impliquant la violence entre partenaires intimes.

Observation #5:

Du à un risque élevé des appels de services impliquant la VPI, les superviseurs doivent être diligents et faire une révision à fond de tous les dossiers de VPI. Il est important que les enquêteurs reçoivent une rétroaction et un entraînement de leur superviseur. La récente addition d'une deuxième position de caporal donne une opportunité pour que les deux Caporaux travaillent ensemble pour garder la performance à son meilleur.

Poursuites

Objectif:

Garantir que les procédures de production de rapports dans ce domaine sont respectées, et que les poursuites dangereuses sont conformes aux politiques en vigueur et aux Normes de police du Nouveau-Brunswick.

Conclusion:

L'examen fut complété par un caporal expérimenté de la force en utilisant les guide d'examen et les grilles de la Direction.

Les conclusions de l'examineur nous démontrent qu'un nombre de dossier examiné n'ont pas atteint le niveau déterminant l'existence d'une poursuite. La définition telle que décrite dans la section MO 3.7 décrit une poursuite se produit quand un policier tente d'arrêter un véhicule et le conducteur de ce véhicule désobéit et effectue une manœuvre pour éviter

d'être appréhendé. Le facteur clé qu'il faut considérer dans chaque incident est si le policier effectuait vraiment une poursuite ou s'il essayait de fermer l'écart entre le véhicule de police et le véhicule ciblé.

Fermer l'écart entre les véhicules n'ait pas nécessairement une poursuite puisque dans bien des situations le policier de la FPW se voit dégager de l'immobilisation du véhicule avant même qu'une situation dangereuse se manifeste.

Une poursuite suite à une infraction de la *Loi sur les véhicules à moteur* est plutôt rare. Tel que publié le 15 février 2017, la section Opérations (OPS) 7 des Normes de police se lit en partie comme suit :

"Il existe un nombre limité de circonstances dans lesquelles une poursuite de véhicules à moteur est nécessaire et où au moins un conducteur ou un passager du véhicule poursuivi, devant avoir commis ou étant sur le point de commettre un acte criminel (infraction mixte), doit être appréhendé immédiatement pour ne pas exposer quiconque à un danger imminent."

Une étude de tous les appels a révélé une tendance pour la FPW; il n'y avait jamais plus que deux voitures impliquées, la vitesse moyenne était de 102 km/h, la distance moyenne était 4.4 kilomètres, aucun véhicule tout-terrain ou motocyclette fut impliqué, aucun dommage aux propriétés ni de blessures et chaque incident fut signalé par le biais de canaux appropriés.

Les membres de la FPW sont très actifs dans la transmission du message, aux publics et aux intervenants du système judiciaire, face au danger relié aux poursuites. Il est très encourageant de voir les résultats provenant des amendes et des autres conséquences devant les tribunaux pour des accusations en connexion aux poursuites.

Recommandation #9:

Le chef ou son remplaçant s'assurera que la norme de police OPS 7 et la nouvellement mise-à-jour politique sur les poursuites, qui est cédulé pour approbation par le Comité des normes de police et des politiques lors de la réunion anticipée en septembre 2018, soient révisées par tous les membres de la FPW avec une attention particulière à l'initiation d'une poursuite suite à une infraction de la *Loi sur les véhicules à moteur*.

Recommandation #10:

Le chef ou son remplaçant adressera le problème lié à la disponibilité d'un superviseur responsable de la surveillance et de la prise en charge de tous les incidents par rapport à un véhicule omettant de s'arrêter suite à un signalement par la police.

Observation #6:

Le chef de police pourrait diriger une campagne médiatique afin d'augmenter la sensibilisation des conséquences liées aux conducteurs de véhicules s'engageant dans une poursuite dangereuse en désobéissant à la signalisation de la police d'immobiliser leur véhicule.

Observation #7:

Les membres de premières lignes de la FPW devraient considérer cibler les conducteurs des

écoles secondaires, afin des informer du danger et des conséquences de poursuites impliquants la police. Le programme P.A.R.T.Y. de l'école secondaire de Woodstock pourrait être un bon forum.

Examen par la Direction

L'exercice relative aux risques de la Direction n'a pas révélé la nécessité d'effectuer une visite sur place.

Résumé conclusif

L'équipe d'examen de la Direction tient à remercier la FPW d'avoir contribué au processus d'examen de la qualité de 2017. Grâce à cet examen, la FPW a créé un plan d'action pour faire le suivi des recommandations jusqu'à l'exécution de ces dernières. Si la FPGS a besoin d'aide, l'équipe d'examen de la Direction demeure à sa disposition et attend avec impatience au prochain exercice relatif aux risques en automne 2018.

Direction des normes de police et de la gestion de contrats, MSP


Équipe d'examen de l'assurance de la qualité (AQ)

Rick Votour, conseiller en matière de services de police
Jennifer LeBlanc, conseillère en matière de services de police

Date de soumission du rapport à la directrice : 15 octobre 2018

Approuvé par:

La directrice,
Normes de police et gestion des contrats, MSP


Connie Courcy

Date d'examen et d'approbation du rapport par la directrice : 18 Octobre, 2018

Distribution

Chef de la force policière

Mitch MacMillan

Autorité municipale

John Pinsent, Directeur général, Ville de Woodstock

Commission de police du Nouveau-Brunswick

Lynn Chaplin, présidente par intérim
Jill Whalen, directrice générale par intérim